

Mairie de SAINT MARS VIEUX MAISONS

Rue Saint Médard - 77320 SAINT MARS VIEUX MAISONS
Téléphone 01.64.20.32.46 - Fax 01.64.20.32.46

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT MARS VIEUX MAISONS
SÉANCE DU VENDREDI 15 MAI 2009.

L'an deux mil neuf, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Laurence NONNE, Maire.

Présents : Mme Laurence NONNE Maire, Messieurs Patrick PETTINGER, Patrick JAILLIARD Adjoint - Claude MEYER, Thierry NORMAND, Christian CHATELARD, Gérard DIREZ, Denis JAILLIARD, Antonio ROSA AMARAL.

Absent excusé : Monsieur. André BOSI, Didier ZÜRCHER (pouvoir à Madame Laurence NONNE)

Convocation du : 5 mai 2009.

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick JAILLIARD.

OBJET : APPROBATION DE LA RÉVISION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DE LA CONCERTATION

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment l'article L.123-10,

Vu la délibération en date du 2 juillet 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Vu les articles L.123-9 et L.123-13 du Code de l'Urbanisme,

Vu la délibération en date du 8 novembre 2007 prescrivant la révision simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de concertation,

Vu la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées en date du 27 juin 2008,

Vu l'arrêté municipal en date du 29 juillet 2008 soumettant le projet de révision simplifiée n°1 du Plan Local D'Urbanisme à enquête publique,

Vu la concertation effectuée tout au long de la procédure par une mise à disposition des documents de travail et un registre de remarques et de suggestions,

Vu qu'aucune remarque de nature à modifier le projet initial n'est apparue lors de cette phase de concertation,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur, et l'avis favorable qu'il émet sur le dossier de révision simplifiée,

Considérant que les résultats de ladite enquête publique ne nécessitent pas de modifications du dossier de révision simplifiée,

